

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité,

Le dernier conseil municipal a principalement concerné le projet de restructuration de l'îlot mairie avec l'école maternelle. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, l'architecte M. METRICH Frédéric, du cabinet RTR, qui avait préalablement présenté un premier projet de l'opération de restructuration de l'îlot mairie-école maternelle à la commission des travaux du 25 janvier 2023 a été invité.

Après prise en considération des observations formulées par celle-ci et la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, une seconde réunion a eu lieu le 16 février 2023.

À l'issue de cette séance, il en résulte un Avant-Projet Définitif de cet important programme d'investissement visant la construction d'une halte-garderie, des travaux d'extension, de sécurisation et de mise aux normes de l'école maternelle et de la mairie. Le coût des travaux est estimé à 1 135 828 € H.T. et celui des honoraires s'élèvent à 133 651 € H.T.

Des subventions ont été sollicitées au titre de la DETR 2023 (dotation d'équipement des territoires ruraux), auprès du GIP Objectif Meuse et du Département pour ramener l'autofinancement communal (fonds propres + emprunt) à 30 % environ.



Une présentation du dossier plus exhaustive sera exposée dans le prochain flash-infos et lors d'une réunion publique

Demande de subventions 2023 au titre de la dotation des amendes de police

Il a été décidé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Meuse au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets ciblés et approuvés par le Conseil Municipal.

Avenant N°1 de régularisation au lot 3 (éclairage) du marché de la requalification de la place de la mairie et des abords de l'église

Lors de la réunion de lancement des travaux visant la mise en lumière de l'église et l'éclairage public de la place de la mairie, l'architecte des bâtiments de France a prescrit des adaptations au titre la mise en lumière de l'église et de l'éclairage public de la place. Ce marché de travaux d'un montant prévisionnel de 170 465 € HT, attribué à hauteur de 143 495,50 € H.T. est ramené à 143 218,00 € H.T. après déduction de l'avenant N°1 de - 277,50 €.

Avenant N°2 au marché « fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection »,

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été envisagé le déplacement de l'ordinateur de visualisation dans la mairie de Fains pour des raisons pratiques d'accessibilité. Il en résulte la réalisation des travaux complémentaires de câblage pour un montant de 1 578, 00 € H.T Ce marché de travaux d'un montant prévisionnel de 99 960 € HT, attribué à hauteur de 103 230,50 € HT, après les avenants N°1 et N°2 (5 335,00 € HT € + 1 578,00 € HT.) est porté à 110 143,50 € HT.

Restitution aux fermiers des dégrèvements pour pertes de récoltes

Les dégrèvements pour pertes de récoltes dues à la sécheresse d'octobre 2022 notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques, seront restitués aux 6 locataires concernés pour un montant global de 372,00 €.

Acquisition de parcelles de terrain

Il a été décidé d'acquérir 4 parcelles totalisant 51 a et 25 ca appartenant M. Hervé VANOLA, pour un montant de 1 328,75 €.